



Déclaration liminaire de l'UNSA Education au CSA-SA du 7 novembre 2024

Madame la secrétaire générale,

Mesdames et Messieurs,

Pour ce premier CSA-SA de l'année scolaire, des sujets importants pour les personnels des services académiques sont à l'ordre du jour.

En effet, les dates de fermeture des services et les questions de temps de travail et des congés touchent tous les agents et impactent leurs conditions de travail.

La preuve en est : nous avons organisé une heure d'information en intersyndicale au rectorat ce mardi, en prévenant les personnels par distribution de tracts seulement la veille, et près de 90 personnes étaient présentes !

Le groupe de travail portant sur l'actualisation du protocole relatif au temps de travail qui s'est tenu le 16 octobre dernier a permis un échange et des éclaircissements sur certains points, et **l'UNSA Education** vous remercie d'avoir tenu compte de certaines de nos remarques.

Néanmoins, après avoir interrogé les agents présents lors de notre heure d'information syndicale, nous constatons leurs inquiétudes à propos notamment :

- des possibilités de pouvoir poser la majorité de leurs congés l'été, parfois en dépassant 31 jours consécutifs, et a minima 3 voire 4 semaines de suite ;
- d'être autorisé à poser quelques jours d'absence en dehors des congés scolaires sans avoir à les justifier ;
- de pouvoir récupérer raisonnablement des heures excédentaires ;
- etc...

Si nous pouvons entendre que les nécessités de service s'imposent, nous souhaitons tous pouvoir concilier notre vie professionnelle et notre vie personnelle dans un but d'épanouissement et d'efficacité professionnels.

Les demandes des personnels des services académiques sur l'organisation de leur temps de travail, c'est-à-dire la base de leurs conditions de travail, doivent être entendues et les représentants des personnels sont ici aujourd'hui pour vous les relayer.

L'Unsa Education vous remercie pour votre écoute.

Les représentant.e.s des personnels au titre de l'Unsa Education présent.e.s à ce CSA-SA :
Estelle Dhap, Chantal Griselhuber, Philippe Genin, et Jeanne-Lise Zingerlé

